

Plan Lumière - Programme 2003 et demande de subventions auprès du SYDED

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Plan Lumière fait l'unanimité parmi les bisontins et les visiteurs.

Au titre de 2003, il est proposé de poursuivre sa mise en place avec l'illumination :

1. de la Synagogue	44 389 €
2. du pont de la République	123 271 €
3. du campanile de Saint-Claude dans le cadre de l'aménagement de l'espace public devant le nouveau groupe scolaire	30 740 €
4. de la statue de Victor Hugo Place des Droits de l'Homme	16 000 €

La part du financement communal de ces projets est disponible au compte 90.814.2315.95002.30900.

Sur proposition de la Commission Voirie - Éclairage Public, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le présent programme 2003 du Plan Lumière,
- autoriser M. le Maire à consulter des concepteurs lumière et signer le marché à intervenir dans le cadre de la procédure MSFP (marché sans formalités préalables) du Code des Marchés Publics,
- solliciter la participation financière du SYDED et inscrire le montant de ces subventions par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives en recettes au chapitre 90.814.1325.95002.30900,
- autoriser M. le Maire à engager les travaux dans le cadre du marché annuel d'éclairage public y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au BP 2003.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

N'ont pas participé au vote : M. le Maire, Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Claude ROY, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Alexandre CHIRIER, M. Vincent FUSTER, M. Patrick BOURQUE, M. Christophe LIME, M. Pascal BONNET.

Récépissé préfectoral du 28 novembre 2003.